



10, rue Yvonne le Tac - 75018 Paris 06.73.15.18.83 – beatrice.dunner@wanadoo.fr
<https://assocdefensemontmartre18.fr/>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 mars 2024

au musée de Montmartre

Membres présents : 31

Membres représentés : 17

1. La présidente ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence. Le rapport de l'assemblée générale du 1er avril 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée, qui l'adopte à l'unanimité.

2. Rapport moral

La présidente rend compte des activités de l'année écoulée.

Actions spécifiques menées en 2024

L'espace public

Les choses n'avancent pas beaucoup, malgré les efforts constants que déploie l'association. Nous ne pouvons que dénoncer les abus les plus criants, et n'obtenons satisfaction, dans le meilleur des cas, qu'après de longues semaines de signalements et de relances auprès de la mairie. Il faut cependant reconnaître que nos édiles ont commencé à prendre conscience de la gravité des nuisances que provoquent les terrasses abusives, et du coup, les répriment un peu mieux.

L'ADDM18 s'est jointe à un des recours contre la confiscation d'un espace jusque-là public (le terrain occupé par les boulistes du CLAP, dans l'ancien maquis de Montmartre) au profit d'un opérateur privé, le propriétaire de l'Hôtel particulier. L'affaire est devant la justice, nous vous rendrons compte de sa décision dès qu'elle nous sera communiquée.

Nous luttons également pour que la piétonisation annoncée pour l'ensemble de Montmartre, ne devienne pas synonyme de suppression exagérée de places de stationnement, aux dépens des résidents ; ni de libération d'espaces que les cafés et autres restaurants s'empresseront d'investir.

Nous travaillons également à ce que la place des Abbesses cesse d'être le dépotoir de toutes les opérations commerciales (hautement lucratives) comme la fête de la coquille Saint-Jacques, celle de l'aligot, les vide-greniers, les brocantes, et autres fêtes de la musique) occasionnant des nuisances insupportables pour les riverains, et beaucoup d'encombrement pour tout le quartier, sans compter les océans de détritus qui suivent immanquablement ces évènements. À cet effet, nous essayons de convaincre la mairie de ne pas donner le feu vert à ces diverses manifestations sans concertation avec les riverains et les habitants en général.

Nous essayons aussi d'obtenir que l'information sur les chantiers multiples et récurrents qui s'ouvrent sur la voie publique soient, comme cela était encore le cas il y a quelques années, correctement affichées pour que les riverains sachent à quoi s'en tenir : objet du chantier, dates de début et de fin, contact téléphonique de la personne responsable, etc.

Enfin, nous poursuivons une coopération active avec le réseau VivreParis, engagé dans deux procédures que nous soutenons. La première, devant le tribunal administratif, vise à signaler les carences fautives de la mairie de Paris (et aussi de la Préfecture) dans l'application du Règlement des étalages et terrasses. La seconde porte sur les droits des piétons, des riverains, et notamment des personnes à mobilité réduite, que les imprécisions du Règlement étalages-terrasses (RET) finissent par défavoriser assez systématiquement. Sur cette seconde procédure, le Réseau VivreParis a été débouté. Nous joignons à ce compte-rendu une analyse du jugement du tribunal administratif (jugement important, du fait qu'il est opposable à la mairie pour obtenir de meilleurs

aménagements), où l'on trouvera tous les détails nécessaires. C'est un document très intéressant sur le problème des terrasses, et nous vous engageons vivement à le lire.

Sécurité publique

L'ADDM18 a choisi cette année d'inviter M. Kevin Havet, l'adjoint chargé de la sécurité, de la police municipale et de la vie nocturne, qui est venu nous expliquer avec beaucoup de détails ce que la mairie entreprend contre les cafetiers voyous et les diverses nuisances qu'ils occasionnent (allant jusqu'à leur confisquer leur mobilier), mais du point de vue des adhérents de l'ADDM18 présents, ces actions restent largement insuffisantes, et la mairie reste d'une indulgence parfois incompréhensible à l'égard de certains débordements, que nous lui signalons pourtant de façon continue, parfois depuis des années. M. Havet a également parlé de la lutte contre le trafic des stupéfiants et les zones de deal — qui elles commencent à disparaître, car la tendance est de plus en plus à la livraison directe aux clients, qui passent commande sur les réseaux sociaux.

Le surtourisme

Là encore, la mairie pourrait mieux faire (beaucoup mieux, même), s'inspirant, pour Montmartre, des mesures (pourtant encore très timides) prises par des villes comme Séville ou Venise. Mais elle ne semble guère encliner à se montrer un peu plus stricte vis-à-vis de nuisances diverses que le surtourisme engendre (cadenas, tesseurs, bonneteau, ventes à la sauvette, guides à micros, circulation de 2CV polluantes, « petit train » de Montmartre accompagné d'un commentaire assourdissant en quatre langues sur les lieux parcourus, épandage d'urine dans les lieux publics, et j'en passe). Peut-être que l'été des J.O, qui s'annonce infernal, sera pour elle l'occasion d'une prise de conscience ? Il ne faut jamais désespérer.

L'inscription de Montmartre au patrimoine mondial de l'Unesco

... est toujours au point mort. Seule nouveauté : une association œuvrant dans ce but, fondée par trois Montmartrois (Bertrand Monchecourt, Corinne Koszczanski et Benjamin Socha) a vu le jour pour préparer cette candidature, et y faire participer les Montmartrois qui le souhaiteraient. Mais jusqu'ici, aucune des réunions annoncées n'a eu lieu, et il y a fort à craindre que ce serpent de mer continue de hanter les pages de nos compte-rendus à venir.

Propreté

Peu avant la date de l'AG, l'ADDM18 a eu un long entretien avec Frédéric Badina, l'adjoint du maire à la propreté, au cours duquel plusieurs aspects ont été abordés : absence de toilettes sur tout le Haut-Montmartre (et rien n'est prévu pour y remédier, même en vue des J.O !!) ; collecte des bio-déchets, obligatoire pour toutes les communes depuis le 1^{er} janvier (il n'y aura pas de collecte à domicile, seulement des poubelles spécifiques qui seront déployées dans l'espace public — mais quand ? La mairie n'a pas l'air pressé) ; et absence de corbeilles à papier, notamment sur la place et l'escalier du Calvaire, pourtant demandées depuis des années, mais qui pour des raisons mystérieuses, n'arrivent jamais.

En outre, Montmartre aurait bien besoin d'une ou deux stations Trilib — mais explique M. Badina, il n'y a pas d'emplacements adéquats, et ceux que propose l'ADDM18 (rue de la Bonne, ou encore carrefour Bd Rochechouart/rue de Clignancourt) ne sont pas retenus, sans que l'on sache exactement pourquoi.

Culture

La nouvelle adjointe à la culture, Mme Violaine Trajan, semble volontiers confondre culture et animation de quartier. Ce qui fait que nous n'arrivons pas à faire passer nos messages sur, par exemple, l'entretien et la présentation de l'Escalier des lumières, rue Lamarck ; la protection de la vitrine ancienne de la charcuterie Josse (rue des Trois-Frères) ; ou sur l'utilité des boîtes à livres. À suivre, mais sans grand espoir pour le moment.

Le rucher Gabrielle

Le rucher va aussi bien que possible, eu égard à des conditions météorologiques difficiles, et à la menace constante des frelons asiatiques. La récolte 2023 a été entièrement vendue au profit de l'association. La récolte 2024, que nous espérons plus abondante, sera mise en pots en septembre prochain. Un grand merci à nos dévoués apiculteurs !

En conclusion, la présidente explique que malgré l'écoute bienveillante et attentive, et la disponibilité des divers adjoints au maire du 18^{ème}, qui sont nos principaux interlocuteurs, aucun dossier n'avance vraiment de façon satisfaisante. La démocratie participative, tant prônée par Mme Hidalgo, n'est qu'une maigre façade, déclinée en gadgets peu efficaces (budget participatif, votations citoyennes, Conseils de quartier, ces derniers étant devenus de simples chambres d'enregistrement de ce que la mairie souhaite communiquer à ses administrés).

L'objectif de l'ADDM18, plus ambitieux, est celui d'une véritable *cogestion* : pouvoir intervenir plus en amont, être associé aux décisions, participer, au sens fort du terme, à tout ce qui de près ou de loin influe sur la vie quotidienne à Montmartre et dans le 18^{ème}, et à l'image de notre quartier.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. Rapport financier

Cette année encore, les comptes sont dans le rouge, toujours pour les mêmes raisons : moins d'adhérents depuis la pandémie, et moins de miel à vendre. Nous continuons d'espérer que les choses s'arrangeront dans les années qui viennent. On trouvera le tableau des comptes ci-dessous, et toute question sur ce sujet est à poser à la trésorière de l'association, Lara Koulajian, à l'adresse suivante : laraks99@gmail.com.

4. Élections au Conseil de Direction (« Bureau »)

Le Bureau de l'ADDM18 s'étoffe encore ! L'équipe, qui se représente en bloc, se voit cette année renforcée par l'arrivée d'Eric Durand, habitant du quartier des Abbesses (qui par ailleurs anime déjà, avec Isabelle Lahaye, le collectif Droit au Sommeil Paris-Abbesses). Avec cette équipe de choc, nous ferons des étincelles en 2024 !

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 14h27, en annonçant la conférence qui va être donnée par M. Kevin Havet (cf ci-dessus), et le Lieutenant Lascrots, du corps des pompiers de Montmartre, qui tous deux nous ont beaucoup appris sur la sécurité dans le 18^{ème} arrondissement. Un grand merci à eux, ainsi qu'aux adjoints au maire qui sont venus nombreux à la réunion annuelle de l'ADDM18, et à Pierre-Yves Bournazel, qui fut notre député, et reste si fidèlement des nôtres.

Paris, le 5 avril 2024

B. Dunner
Présidente

Bilan au 31/12/2022 (en euros)	ACTIF	PASSIF	
Situation au 31/12/2021		16332,17	
Banque (compte courant)	479,32		
Livret bleu	14911,51		
Soit Total			
Résultat net		-941,34	
Situation au 31/12/2022	15390,83	15390,83	

Rubriques	Charges	Produits	
Cotisations 2022		1 590,00	
Rucher * (vente miel)		3 627,00	
Remboursement la Poste		96,39	
Assurance Resp Civile	238,67		
Communication	200,00		
Cotisations Abonnement	119,00		
Rappel cotisations	106,57		
Réception AG	1 717,16		
Timbres	13,92		
Frais judiciaires (don Vivre Paris)	300,00		
Rucher *	3 661,59		
Frais bancaires	100,20		
Produits financiers		202,38	
Totaux	6 457,11	5 515,77	
Résultat net 2022	-941,34		

* les charges et produits du rucher incluent le montant estimé par la ville pour la location du terrain : 2961 euros